

NOM, Prénom :

Classe :

Mosquées et églises au Moyen-Age.

A/ Etude d'une mosquée :

Document n°1 : Le parcours d'un musulman dans la Grande Mosquée de Kairouan (Tunisie).

Pour chacune des cinq prières quotidiennes (et plus particulièrement pour les grandes prières du vendredi), le **muezzin** s'installe en haut du **minaret** pour appeler les fidèles à se rassembler à la **mosquée**.

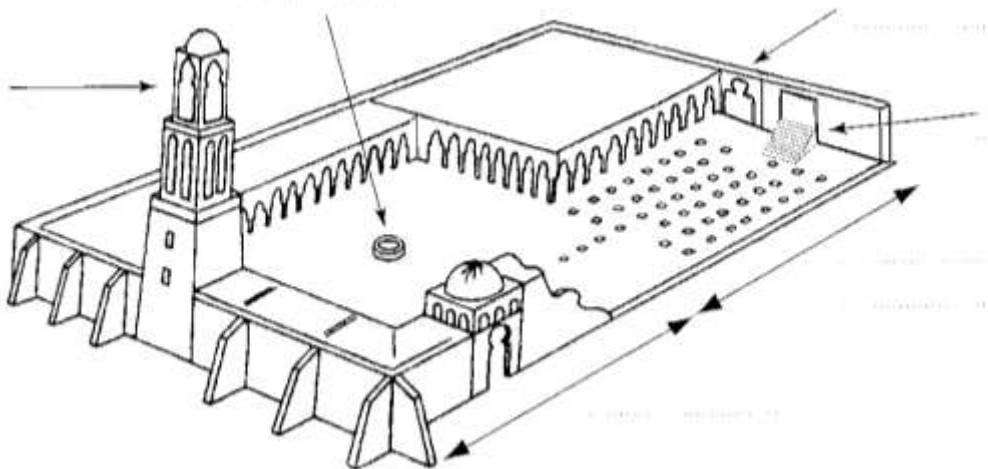
Ils pénètrent d'abord dans la **cour intérieure** et s'arrêtent à la **fontaine** pour y pratiquer les ablutions rituelles. Après avoir retiré leurs chaussures, ils entrent ensuite dans la **salle de prière** pour se réunir autour de l'**imam**. Pour diriger la prière, celui-ci est installé en haut du **minbar** (un escalier qui lui permet d'être vu de tous). A côté de lui, on peut voir le **mihrab**, l'alcôve creusée dans le mur de la **qibla** pour indiquer la direction dans laquelle les fidèles doivent se prosterner (la direction de La Mecque).

La prière quotidienne fait partie des « *cinq piliers de l'Islam* », c'est-à-dire des cinq obligations majeures inscrites dans le Coran : il est donc important que chaque village ou chaque quartier de ville du monde musulman possède une **mosquée**.

Les quatre autres piliers sont *la profession de foi, le jeûne du Ramadan, l'aumône pour les pauvres et le pèlerinage à La Mecque.*

1/ A l'aide du texte ci-dessus, indiquez sur les flèches les numéros correspondant aux différentes parties d'une mosquée

1/ minaret 2/ cour intérieure 3/ fontaine 4/ salle de prière 5/ minbar 6/ mihrab



B/ Etude d'une église :

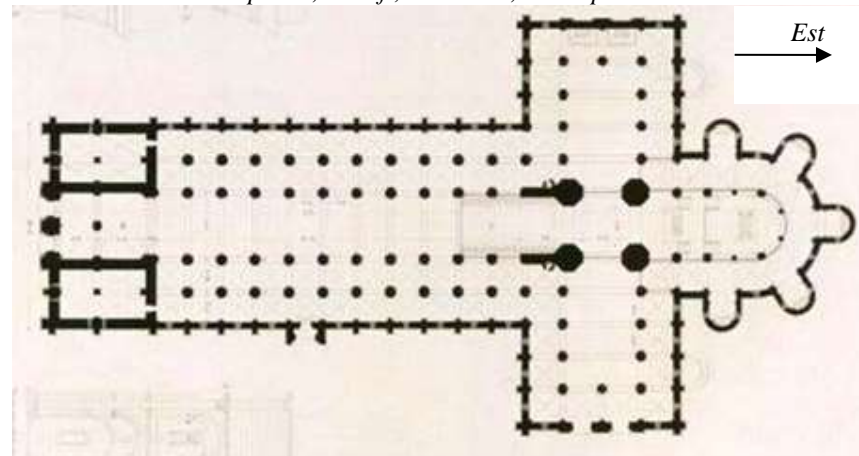
Document n°2 : Le parcours d'un chrétien dans l'église Saint-Sernin de Toulouse (France).

Une **église** est construite comme un chemin qui emmène les chrétiens vers Dieu. Ainsi, les fidèles venus priés lors de la messe entrent par la **porte**, s'installent tout au long de la **nef** et regardent dans la direction du **chœur** où se trouve le **prêtre**. C'est là aussi que se trouve l'**autel** (la table sur laquelle le prêtre procèdera à la bénédiction du pain et du vin) qui doit être éclairé par la lumière des **vitraux**.

Tout au long de leur parcours dans l'église (dès la porte d'entrée), les chrétiens peuvent observer de nombreuses images (sculptures, peintures, vitraux...) évoquant des passages de la Bible et ils peuvent aller prier dans des petites **chapelles** consacrées à un saint ou un personnage particulier.

2/ A l'aide du texte ci-dessus, placez sur ce plan les numéros correspondant aux différentes parties d'une église :

1/ porte ; 2/ nef ; 3/ chœur ; 4/ chapelles.



3/ En Europe, quelle est la forme générale d'une église ? Dans quelle direction est-elle orientée ?

.....
.....
.....
.....

4/Dans une église, comment s'appelle la tour qui permet d'appeler les fidèles à la prière ?

.....
.....

Eglises et Mosquées au Moyen-Âge.

A/ Au Moyen-Âge, à quoi servaient les mosquées et les églises ?

.....
.....
.....
.....

B/ Quels points communs peut-on observer entre ces constructions ?

.....
.....
.....
.....

C/ Quelles différences peut-on aussi observer entre les églises et les mosquées ?

.....
.....
.....
.....

D/ Quelle est la particularité de la grande mosquée de Cordoue en Espagne ?

.....
.....
.....
.....

E/ Quels autres monuments les chrétiens ont-ils construit à travers l'Europe à partir du 12^{ème} siècle ? A quoi ressemblaient ces monuments ? Donnez un exemple.

.....
.....
.....
.....

NOM, Prénom :

Classe :

Pays riches et pays pauvres : étude de statistiques.

Document n°1 : Statistiques comparées entre un pays d'Europe et un pays d'Afrique.

	France (Europe)	Nigéria (Afrique)
Population	65 millions d'habitants	162 millions d'habitants
Superficie	550 000 km ²	925 000 km ²
Espérance de vie	79 ans	46 ans
Nombre de médecins	260 pour mille habitants	37 pour mille habitants
Taux d'alphabétisation	98 % des adultes	55 % des adultes
Taux de scolarisation	96 % des enfants	35 % des enfants
Revenu moyen par hab.	19 000 € par an	1 050 € par an
Nombre de télévisions	830 pour mille habitants	7 pour mille habitants

1/ Pourquoi peut-on dire que le *niveau de richesse* de la France est beaucoup plus élevé que celui du Nigeria ?

.....

.....

.....

2/ Pourquoi peut-on dire que le *niveau de santé* de la France est beaucoup plus élevé que celui du Nigeria ?

.....

.....

.....

3/ Pourquoi peut-on dire que le *niveau d'éducation* de la France est beaucoup plus élevé que celui du Nigeria ?

.....

.....

.....

4/ Selon vous, quel est le niveau d'IDH de la France (*entourez en bleu*) et du Nigéria (*entourez en rouge*) ?

. plus de 0,9 . entre 0,7 et 0,9 . entre 0,5 et 0,7 . moins de 0,5

Document n°2 : Les « inégalités sociales » dans un pays pauvre, le Nigéria.

Selon les derniers rapports de l'ONU, les *inégalités sociales* sont de plus en plus fortes au Nigéria : les personnes les plus riches (10 % de la population) dans les villes gagnent 56 fois plus d'argent que les plus pauvres (dans les campagnes). Ainsi, les différences sont énormes au niveau des revenus, de l'accès à l'éducation, à l'eau potable, aux soins médicaux... Une personne née dans les provinces du Nord meurt en moyenne 16 ans plus tôt qu'une personne née dans la province de Lagos, au Sud.

Officiellement, le *revenu moyen par habitant* du Nigéria s'élève, environ, à 1 050 € par an : en réalité, près de 40 % de la population vit en-dessous d'un *seuil de pauvreté* évalué à 2 € par jour (moins de 700 € par an).

Document n°3 : Les « inégalités sociales » dans un pays riche, la France.

En France, le *revenu moyen par habitant* est d'environ 19 000 € par an (1 580 € par mois). Pourtant, en 2015, près de 4,2 millions de personnes (6,5 % de la population) vivaient sous un *seuil de pauvreté* évalué à 757 € par mois (environ 9 000 € par an).

Le niveau de vie de ces personnes démunies n'est certes pas comparable à celui que l'on rencontre dans les pays les plus pauvres mais il suffit à dégrader des besoins essentiels : se nourrir et se loger correctement, se soigner, étudier... N'oublions pas non plus que, en France, plus de 3,5 millions de personnes ne sont pas logées correctement et que, parmi elles, environ 100 000 personnes (0,15 % de la population) sont sans domicile fixe.

5/ Quel pourcentage de la population est considéré comme pauvre au Nigéria ? Quel pourcentage de la population est considéré comme pauvre en France ?

.....

.....

.....

6/ Pourquoi la situation des personnes pauvres est-elle beaucoup plus grave au Nigéria qu'en France ?

.....

.....

.....

7/ A l'aide des deux textes, complétez le tableau de *statistiques* ci-dessous :

	NIGERIA	FRANCE
<i>Seuil de pauvreté</i>		
<i>Part de la population sous le seuil de pauvreté</i>		

Classement mondial selon l'IDH.

Dans ce tableau, soulignez ou surlignez avec trois couleurs différentes les noms de 10 pays d'Europe, de 10 pays d'Asie et de 10 pays d'Afrique.

1. Canada	0,932	60. Biélorussie	0,763	119. Mongolie	0,618
2. Norvège	0,927	61. Fidji	0,763	120. Égypte	0,616
3. États-Unis	0,927	62. Lituanie	0,761	121. Nicaragua	0,616
4. Japon	0,924	63. Bulgarie	0,758	122. Botswana	0,609
5. Belgique	0,923	64. Suriname	0,757	123. Sao Tomé-et-Principe	0,609
6. Suède	0,923	65. Libye	0,756	124. Gabon	0,607
7. Australie	0,922	66. Seychelles	0,755	125. Irak	0,586
8. Pays-Bas	0,921	67. Thaïlande	0,753	126. Maroc	0,582
9. Islande	0,919	68. Roumanie	0,752	127. Lesotho	0,582
10. Royaume-Uni	0,918	69. Liban	0,749	128. Myanmar	0,580
11. France	0,918	70. Samoa-occidentale	0,747	129. Papouasie-N.-Guinée	0,570
12. Suisse	0,914	71. Russie	0,747	130. Zimbabwe	0,560
13. Finlande	0,913	72. Équateur	0,747	131. Guinée équatoriale	0,549
14. Allemagne	0,906	73. Macédoine	0,746	132. Inde	0,545
15. Danemark	0,905	74. Lettonie	0,744	133. Ghana	0,544
16. Autriche	0,904	75. Saint-Vincent-et-Grenadines	0,744	134. Cameroun	0,536
17. Luxembourg	0,902	76. Kazakhstan	0,740	135. Congo	0,533
18. Nouvelle-Zélande	0,901	77. Philippines	0,740	136. Kenya	0,519
19. Italie	0,900	78. Arabie saoudite	0,740	137. Cambodge	0,514
20. Irlande	0,900	79. Brésil	0,739	138. Pakistan	0,508
21. Espagne	0,894	80. Pérou	0,739	139. Comores	0,506
22. Singapour	0,888	81. Sainte-Lucie	0,737	140. Laos	0,491
23. Israël	0,883	82. Jamaïque	0,734	141. Congo, Rép. dém.	0,479
24. Hong Kong (Chine)	0,880	83. Belize	0,732	142. Soudan	0,475
25. Brunei	0,878	84. Paraguay	0,730	143. Togo	0,469
26. Chypre	0,870	85. Géorgie	0,729	144. Népal	0,463
27. Grèce	0,867	86. Turquie	0,728	145. Bhoutan	0,459
28. Portugal	0,858	87. Arménie	0,728	146. Nigeria	0,456
29. Barbade	0,857	88. Rép. dominicaine	0,726	147. Madagascar	0,453
30. Corée, Rép. de	0,852	89. Oman	0,725	148. Yémen	0,449
31. Bahamas	0,851	90. Sri Lanka	0,721	149. Mauritanie	0,447
32. Malte	0,850	91. Ukraine	0,721	150. Bangladesh	0,440
33. Slovaquie	0,845	92. Ouzbékistan	0,720	151. Zambie	0,431
34. Chili	0,844	93. Maldives	0,716	152. Haïti	0,430
35. Koweït	0,833	94. Jordanie	0,715	153. Sénégal	0,426
36. Rép. tchèque	0,833	95. Iran	0,715	154. Côte-d'Ivoire	0,422
37. Bahreïn	0,832	96. Turkménistan	0,712	155. Bénin	0,421
38. Antigua et Barbuda	0,828	97. Kirghizistan	0,702	156. Tanzanie	0,421
39. Argentine	0,827	98. Chine, Rép. pop.	0,701	157. Djibouti	0,412
40. Uruguay	0,826	99. Guyane	0,701	158. Ouganda	0,404
41. Qatar	0,814	100. Albanie	0,699	159. Malawi	0,399
42. Slovaquie	0,813	101. Afrique du Sud	0,695	160. Angola	0,398
43. Émirats arabes unis	0,812	102. Tunisie	0,695	161. Guinée	0,398
44. Pologne	0,802	103. Azerbaïdjan	0,695	162. Tchad	0,393
45. Costa Rica	0,801	104. Moldavie	0,683	163. Gambie	0,391
46. Trinité-et-Tobago	0,797	105. Indonésie	0,681	164. Rwanda	0,379
47. Hongrie	0,795	106. Cap Vert	0,677	165. Rép. centrafricaine	0,378
48. Venezuela	0,792	107. El Salvador	0,674	166. Mali	0,375
49. Panama	0,791	108. Tadjikistan	0,665	167. Érythrée	0,346
50. Mexique	0,786	109. Algérie	0,665	168. Guinée-Bissau	0,343
51. Saint-Kitts-et-Nevis	0,781	110. Viêt-nam	0,664	169. Mozambique	0,341
52. Grenade	0,777	111. Syrie	0,663	170. Burundi	0,324
53. Dominique	0,776	112. Bolivie	0,652	171. Burkina faso	0,304
54. Estonie	0,773	113. Swaziland	0,644	172. Éthiopie	0,298
55. Croatie	0,773	114. Honduras	0,641	173. Niger	0,298
56. Malaisie	0,768	115. Namibie	0,638	174. Sierra Leone	0,254
57. Colombie	0,768	116. Vanuatu	0,627		
58. Cuba	0,765	117. Guatemala	0,624		
59. Maurice	0,764	118. Îles Salomon	0,623		

Source : PNUD, Rapport mondial sur le Développement humain

NOM, Prénom :

Classe :

Hommes-Femmes : inégalités, discriminations, sexisme.

Document n°1 : La conquête de l'égalité des sexes.

En **1804**, l'*inégalité* entre les Hommes et Femmes fut inscrite dans le Code civil : avant son mariage, une fille était sous la responsabilité et l'autorité exclusives de son père ; en se mariant, une femme devait ensuite prendre le nom, le domicile, la nationalité de son mari et lui devait obéissance. Le mari était le seul chef de la famille.

Les épouses devront attendre **1881** pour pouvoir ouvrir leur propre livret de caisse d'épargne et **1907** pour pouvoir toucher elles-mêmes leur salaire.

En **1938**, les femmes obtiennent enfin leur capacité juridique, le droit de recevoir un chèque et de s'inscrire dans une université. En France, les hommes ont obtenu le droit de vote en 1848, et les femmes en... **1944**.

En **1965**, les femmes françaises obtiennent le droit d'ouvrir un compte en banque et d'exercer une profession sans l'accord de leur mari. A partir de **1970**, l'autorité "paternelle" est remplacée par l'autorité "parentale" : le père et la mère assurent ensemble la direction morale et matérielle de leur famille.

1/ Au 19^{ème} siècle, en France, à qui les femmes devaient-elles obéir ?

.....
.....

2/ Selon vous, quels ont été les trois droits les plus importants obtenus par les femmes au 20^{ème} siècle ?

.....
.....
.....

Document n°2 : Les lois sur la parité.

a) Extrait de la loi du 9 mai 2001.

“Dans les entreprises, [...] l'employeur est tenu d'engager chaque année une négociation sur les objectifs en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans l'entreprise, ainsi que sur les mesures permettant de les atteindre.”

b) Dépêche de l'Agence France Presse, 26 janvier 2000.

« L'Assemblée nationale a adopté, dans la nuit du mardi 25 au mercredi 26 janvier 2000, le projet de loi gouvernemental sur la parité, visant à accorder un égal accès des hommes et des femmes aux fonctions politiques en obligeant les partis politiques à présenter un nombre égal d'hommes et de femmes aux différentes élections. »

3/ A quoi servent les lois sur la "parité" qui ont été votées en 2000 et 2001 ?

.....
.....

Document n°3 : Du sexisme ? (extrait du journal Le Monde, le 03/09/14).

« Dans l'entreprise, encore du sexisme ? En dépit de leur arrivée massive sur le marché du travail, les femmes restent, en matière professionnelle, le soit disant sexe faible : pourtant plus diplômées que leurs collègues masculins, elles progressent moins dans leur carrière, leur salaire et dans leur hiérarchie.

Concrètement, il y a seulement 7 % de cadres féminins dans les 5 000 plus grandes entreprises. Autre constat [...] à poste égal, la différence de salaires est de 27 %. Pour couronner le tout, le chômage les touche davantage que leurs collègues hommes.

Dans le monde politique, le constat n'est guère plus encourageant : les femmes ne représentent que 10,9 % des députés élus à l'Assemblée nationale, alors qu'elles représentent plus de 50 % des électeurs. »

4/ D'après ce document, pourquoi peut-on dire que, en France, les femmes sont toujours victimes d'inégalités et de discriminations ?

.....
.....
.....
.....

Document n°4 : Une caricature du sexisme.



5/ Quel préjugé est dénoncé par cette caricature ?

.....
.....
.....

La Déclaration des Droits de la Femme et de la Citoyenne.

. Présentation :

La *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* est un texte juridique français, exigeant la pleine assimilation légale, politique et sociale des femmes, rédigé en septembre 1791, par **Olympe de Gouges** (1748-1793) sur le modèle de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* votée en 1789.

Premier document à évoquer l'égalité totale des femmes par rapport aux hommes, la *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* a été rédigée afin d'être présentée à l'Assemblée nationale le 28 octobre 1791 pour y être adoptée.

D'un point de vue juridique, cette *Déclaration* est restée sans valeur car elle fut refusée par les députés mais elle marque une première étape importante dans la lutte des femmes pour obtenir l'égalité des droits.

. Extraits :

Article 1 : La femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Article 2 : Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de la femme et de l'homme. Ces droits sont : la liberté, la propriété, la sûreté et surtout la résistance à l'oppression.

Article 3 : Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation, qui n'est que la réunion de la femme et de l'homme ; nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

Article 4 : La liberté et la justice consistent à rendre tout ce qui appartient à autrui ; ainsi **l'exercice des droits naturels de la femme n'a de bornes que la tyrannie perpétuelle que l'homme lui oppose** ; ces bornes doivent être réformées par les lois de la nature et de la raison.

6/ *Selon vous*, dans quel(s) domaine(s) l'égalité entre les Hommes et les Femmes doit-elle encore progresser en France ?

.....
.....
.....
.....
.....